



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D3-2-1-14

OBJET : ZONE DE BARAILLOL A GOLFECH

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER A LA SAS BIOTECH'ALU ET LA SCI
MARCOT BLACK

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

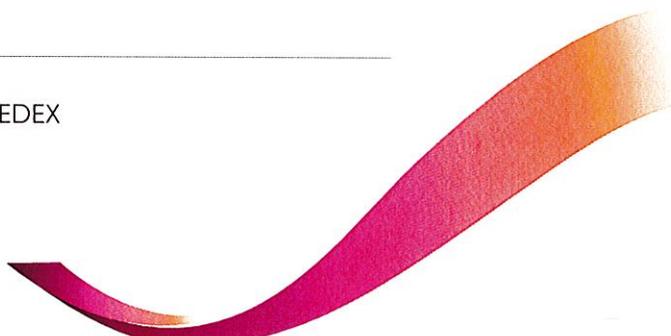
Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D3-2-1-14

OBJET : ZONE DE BARAILLOL A GOLFECH

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER A LA SAS BIOTECH'ALU ET LA SCI MARCOT BLACK

Le Président informe l'Assemblée que la SAS BIOTECH' ALU Mr David MARCOT 290 Impasse Delbreil 82400 GASQUES et la SCI MB Immo souhaite acquérir le bien immobilier appartenant à la Communauté de Communes situé sur la « zone d'activités de Baraillole » à Golfech, bâtiment de 587 m² d'une superficie foncière de 4 126 m², avec auvent extérieur de 180 m².

Cette entreprise a pour activité la fabrication, la commercialisation et la pose de pergolas bioclimatiques en partenariat avec Mr FONTANINI (fourniture de matière première) à compter de mars 2022.

Elle a reçu la validation de son projet technique et financier de création par les services de la CMA 82 et FID SUD expertise comptable à Golfech, et l'accord de financement bancaire du projet global.

Les objectifs affichés de production sont de 200 pergolas la 1^è année d'activité, puis 400 annuellement avec la perspective de création de 3 à 10 emplois dans les 3 ans.

L'estimation de la valeur vénale s'élève à 229 500 € (par France Domaines en Mars 2021 et valable 1 an).

La proposition de prix de vente (avec minoration possible de 10%) s'élève à un montant de 206 550 € justifiée par une création d'entreprise, d'emplois et de richesse sur notre territoire.

L'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes des Deux Rives, mobilisable à hauteur de 20 % de l'investissement, soit une aide financière potentielle de 41 310 € fera l'objet d'un dossier spécifique de demande d'aide.

Dans l'attente des délais administratifs nécessaires à la vente, une location simple avec bail précaire permettra le démarrage d'activité de cette nouvelle entreprise à compter du mois de mars 2022.

Le Président propose donc :

- d'accepter la vente de ce bien immobilier à la SAS BIOTECH' ALU Mr David MARCOT et la SCI MB Immo au prix de 206 550 € (hors frais de notaire),
- d'accepter la mise en place d'une location simple avec bail précaire dont le tarif est de 2,00 € /HT le m² soit 960 € et selon les conditions fixées,
- de l'autoriser ou son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer l'acte notarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter la vente de ce bien immobilier à la SAS BIOTECH' ALU Mr David MARCOT et la SCI MB Immo au prix de 206 550 € (hors frais de notaire),
- d'accepter la mise en place d'une location simple avec bail précaire dont le tarif est de 2,00 € /HT le m² soit 960 € et selon les conditions fixées,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer l'acte notarié.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

17 FEV. 2022

AR Préfecture

ZONE DE BARAILLOL A GOLFECH VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER A LA SAS BIOTECH'ALU MARCOT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220211-2022D3_2_1_14-
DE

Numéro d'acte : 2022D3_2_1_14

Date de décision : 11/02/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-2-1-0-0 (Domaine et patrimoine /
Aliénations / biens immobiliers)

Fichier acte : 2022D3-2-1-14 ZONE DE BARAILLOL A
GOLFECH VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
A LA SAS BIOTECH'ALU MARCOT.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D3-2-1-14 BAIL.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/02/2022 08:37:22

Date de réception de l'AR : 17/02/2022 08:37:29